

SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois d'octobre en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Michel Cameron
Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 10 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 07 septembre 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Transferts budgétaires
 - Engagement de Mme Johanne Bergeron, préposée à la bibliothèque
 - Activité sociale «Party de Noël»
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de M. Mario Plamondon, préposé à la maintenance
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (22/09/2004)
 - Dossier de M. Félix Lemay
 - Stationnement sur les lots 89-3 et 90-2
 - Demande du Syndicat de base de l'UPA de la Seigneurie de Joly
 - Projet de développement de résidences secondaires
 - Acceptation de l'avant-projet de lotissement
 - Autre(s) :
 - Règlement numéro 341-2004
 - Adoption du règlement
- 6) Comité du patrimoine culturel
 - Démission de M. Gaétan Cayer, président
 - Démission de M. Jean Rousseau, résidant
 - Démission de M. Raymond Matte, résidant
- 7) Voirie
 - Réfection de voirie à la rue Lafleur (projet 031-03-GM)
 - Honoraires professionnels # 1 (MRC)
 - Décompte progressif # 3
 - Subvention au programme «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»
 - État du coût net des travaux et financement

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

Installation de glissières de sécurité aux approches du pont de la rue du Bateau
- Soumission & autorisation de procéder aux travaux

Réfection du ponceau du ruisseau du Petit-Sault, 2^{ième} rang Ouest
- Soumission & autorisation de procéder aux travaux

Fauchage et débroussaillage des chemins et rangs
- Retenue de garantie

- 8) Avis de motion
- Verbalisation de la rue Marcel Faucher
- Règlement numéro 333-2004 (annexes A & J)
- 9) Développement résidentiel rue Marcel Faucher, projet # 501674
- Entente et contribution financière municipale
- Acceptation des travaux & paiement
- État du coût net des travaux & financement
- Projet de cession de la rue projetée «Marcel Faucher»
- 10) Projet de développement résidentiel, commercial et industriel
- Partenariat avec Hydro-Québec
- Financement
- 11) Le Club Motoneige des Plaines inc.
- Demande de droit de passage

12) Varia

Période de questions
Levée de l'assemblée

247-2004 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

248-2004 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 07 septembre 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

249-2004 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 AOUT 2004 AU 25 SEPTEMBRE 2004	MAIRE & CONSEILLERS	9,005.56
	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,419.60
	ADMINISTRATION	3,409.48
	BRIGADIÈRES	1,567.68
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	857.16
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,668.32
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,971.41
	CONCIERGE	1,081.79
	URBANISME	70.59
	MONTRICES & MONITEURS	176.18
	AVANTAGES SOCIAUX	3,135.52
SOUS-TOTAL	32,363.29	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	708.33
BOUFFARD JACQUES	REMB. TAXES 2004	411.25
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	27.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	AVANCE DE FONDS SEPTEMBRE	20,000.00
CORPORATE EXPRESS	CRÉDIT RECYCLAGE CARTOUCHES	-5.75
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	REMB. DÉPÔT GARANTIE DÉNEIGEMENT 2004-2009 (RUES DU VILLAGE ET BORNES-FONTAINES)	4,700.00
FLEURS PLANTE JARDINS	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.95
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. AUBAN CHALET O.T.J. RÉP. CHAUFFAGE U E/POTABLE	112.72 57.51
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION E/POTABLE STE-CROIX GARAGE MUNICIPAL	847.05 114.91 560.53 1,207.63 71.69
LES INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD	REMB. TAXES 2004	5.07
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	240.13
LEMAY MARIO	REMB. GARANTIE BRANCHEMENT	100.00
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	NIVELER RANGS EN GRAVIER	832.10
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	REMB. TAXES 2004	.95
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE D'AOÛT	4,298.25
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	F/ROULEMENT INCENDIE	18,689.00
NOVA AQUA EXPERT INC.	LEVÉS DE SISMIQUE (RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE)	14,734.97
PLAD ÉQUIPEMENT LTÉE	RÉP. LAVEUSE À PRESSION VOIRIE	770.08
PICARD CLAUDE	REMB. GARANTIE BRANCHEMENT	100.00
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	CRÉDIT PALETTE PERMANGANATE	-23.01 2,006.18
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE INCENDIE BATTERIE 12 VOLTS INCENDIE	16.08 156.33
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE D'AOÛT	2,761.36
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SEPTEMBRE SERVICE SEPTEMBRE DÉGRILLEUR RÉCUPÉRATION DES VERTS (LOCATION)	7,840.99 39.45 58.27
RÉNOVATION BRICOLAGE	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.99
ROUSSEAU ET ALS. DAMIEN HÉBERT	REMB. TAXES 2004	177.54
SOUCY SERGE	REMB. TAXES 2004	448.13
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE D'AOÛT	228.19
TAXI COLIS	TRANSPORT LAVEUSE À PRESSION	46.01
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE	92.14
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	825.95
TREMBLAY YVES	REMB. GARANTIE BRANCHEMENT	100.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL DIESEL KUBOTA ESCOMPTE	79.51 20.50 -1.74
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	6,191.00
	SOUS-TOTAL	89,706.24

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	15,000.00
BEHAN LINDA	REMB. LUNETTE PERDU LORS DE L'ÉLECTION FÉDÉRALE JUIN 2004	177.50

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	298.31
BOLDUC NATHALIE	DÉPLAC. & REPAS (FORM. PG)	24.05
CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT	VACCINS VOIRIE	90.00
CIBA SPECIALITES CHIMIQUES	POLYMÈRE U E/POTABLE	560.75
CMP MAYER INC.	APPAREILS RESPIRATOIRES (4)	1,610.35
CONVAL QUÉBEC	PIÈCES RÉSEAU AQUEDUC	884.61
DOCUMENT EXPRESS	PLASTIFICATION CARTES INC.	1.73
DRAINAMAR	RECHERCHE DE FUITE BRIS D'EAU RANG 3	922.00
DUBUC FRANCE	DÉPLAC. & REPAS (FORM. PG)	51.00
EMCO QUÉBEC LTÉE	RÉP. RÉSERVOIR S/POMPAGE STE-CROIX BRIS D'AQUEDUC RANG 3	2,316.65 258.41
ENTRETIEN DE PELOUSE R.P. INC.	PLANTES & FLEURS COM. EMB.	460.10
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	DÉN. RUES S/URBAIN 1 ^{ER} VERS. 2004 DÉN. COURS & BORNES-FONTAINES 1 ^{ER} VERS. 2004	8,166.78 1,073.56
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION VOIRIE (19 & 20 OCT.) (STÉPHANE MILOT)	402.59
FILTRUM	VALVE POUR CHLORE STE-CROIX RÉP. VANNE O.C.V. & VÉRIFICATION SÉQUENCE POMPES DOSEUSES	325.65 629.19
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÈGLEMENTS 10-66, 55-75 ET 218-95	19,557.00
FRÉCHETTE BERTRAND	DÉPLACEMENT (AVOCATS, FQM, BRIS D'AQUEDUC RANG 3 & COLLOQUE MONT ADSTOCK)	158.15
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RELAIS S/POMPAGE STE-CROIX VÉRIFICATION FILS SOUTERRAINS RÉP. CHAUFFAGE U E/POTABLE	240.67 57.51 598.13
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE 4 ROUES ESSENCE ÉQUIPEMENT ESSENCE ÉQUIPEMENT ESSENCE ÉQUIPEMENT ESSENCE ÉQUIPEMENT ESSENCE ÉQUIPEMENT	69.00 30.00 56.00 53.00 40.00 18.00 23.24 18.00 14.58 19.89
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE MÂCHOIRES DE VIE	46.01 20.91 44.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE OCTOBRE 2004	744.56
HYDRO-QUÉBEC	USINE E/POTABLE	2,010.24
ICETEC RÉFRIGÉRATION INC.	INS. ANN. SYSTÈME VENTILATION C/COMM.	87.42
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	ENVELOPPES	166.78
INTERLAIT INC.	ACHAT & TRANSPORT D'EAU POTABLE BRIS D'AQUEDUC RANG 3	9,394.11
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES	217.68
KORVETTE	HORLOGE & PILES C/COMM.	19.40
LAROSE & FILS LTÉE	CENDRIER MURAL EXT. C/COMM.	106.35
LECOURS JEAN	FRAIS DE DÉPLACEMENT (COMM. MUN., CHAMBRE DE COMMERCE & BRIS D'AQUEDUC RANG 3)	107.90
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. GÉNÉRATRICE INCENDIE ESSENCE GÉNÉRATRICE INCENDIE HUILE SCIE À CHAÎNE HUILE POUR REMPLIR RÉSERVOIRS LORS BRIS D'AQUEDUC RANG 3	64.07 2.75 23.83 29.26
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÉGL. # 338, 342 ET 343-2004	426.05
LETTRAGE JEAN BLANCHET	IDENTIFICATION CAMIONS INC.	28.98
LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	179.49 53.39 21.35 34.19 26.70
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	RÉP. SUSPENSION CAMION INC. RÉP. FILTRE À AIR CAMION INC.	219.41 115.84

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

NOLISOFT	AJOUT MÉMOIRE SITE WEB	172.61
PG MENSYS	FORMATION NOVEMBRE (FRANCE DUBUC)	115.03
	FORMATION NOVEMBRE (NATHALIE BOLDUC)	143.78
	PAPETERIE (REÇUS)	68.02
PETITE CAISSE (NATHALIE)	RENFOUEMENT (TIMBRES & CARTE PRÉPAYÉE CELLULAIRE)	226.75
PETITE CAISSE (FRANCE)	RENFOUEMENT (TIMBRES & EAU USINE E/POTABLE)	18.26
PETITE CAISSE (LOISIRS)	RENFOUEMENT (ACC. T/JEUX & BIENS NON-DURABLES)	12.48
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ÉD.	1,984.29
	HON. PROF. DOSSIER EXPROPRIATION SIMON & RENÉE POULIOT LOT 100-P	2,398.28
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	674.14
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	RÉP. APPAREILS RESPIRATOIRES ET ACHAT APP. DE DÉTRESSE (4)	1,871.92
	RÉP. APPAREILS RESPIRATOIRES	123.86
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PONCEAU PLASTIQUE VOIRIE SUITE BRIS D'AQUEDUC RANG 3	287.34
	PEINTURE & PINCEAUX C/COMM.	58.46
	PEINTURE ANNONCE SENTIER PÉD.	3.62
	DÉCHARGER MARCH. DE EMCO	28.76
	EMBOUTS CAOUTCHOUC INC.	3.31
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE ET C/COMM.	380.57
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE OCTOBRE	7,840.99
RÉNOVATION LAMONTAGNE	ABRI STATION POMPAGE LAFLEUR	3,680.80
RESTAURANT CHEZ LARRY	LUNCH BRIS D'AQUEDUC RANG 3	94.90
ROLEM INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN INCENDIE	23.97
SERVICES BUROCOM	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉP. REMORQUE & CONTENEUR	267.70
	ACHAT SCIE À CHAÎNE VOIRIE	609.63
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	54.22
	CRÉDIT PAPETERIE	-53.41
	PAPETERIE	7.46
	PAPETERIE	30.80
	PAPETERIE	22.98
	PAPETERIE	116.49
STE-CROIX SPORTS INC.	SABLE À FILTRATION U E/POTABLE	18.94
TAXI COLIS	TRANSPORT ANALYSE D'EAU	119.62
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	671.86
TÉLÉ-RÉCHARGE	TIMBRES	500.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	29.96
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	80.76
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	87.61
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	DIESEL KUBOTA	16.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENT	19.01
USFILTER	ENSEMBLE RÉP. POLYMÈRE	556.20
YVON HÉBERT DÉNEIGEMENT	FRAIS DE GARDE ANIMAUX	161.03
	SOUS-TOTAL	92,111.14
	GRAND TOTAL	214,180.67

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 18-2004 À 19-2004

250-2004

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-13000-414	4745.00	5563.00	5445.00	02-13000-413	7650.00	6950.00
02-13006-140	910.00	3622.00	3635.00	02-13005-140	48500.00	45775.00
02-19000-951	18074.00	20765.00	20774.00	02-62100-951	20484.00	17784.00
02-22000-322	110.00	585.00	610.00	02-22000-420	8926.00	8426.00
02-22000-339	400.00	617.00	650.00	02-22000-420	8426.00	8176.00
02-22000-442	1000.00	2256.00	2250.00	02-19000-420	34925.00	33675.00

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

02-22001-951	0.00	1220.00	1225.00	02-19000-420	33675.00	32450.00
02-32000-526	1700.00	4626.00	4700.00	02-33000-443	48400.00	46400.00
				02-33050-443	49625.00	48625.00
02-32000-681	3000.00	3792.00	4500.00	02-32060-521	8500.00	7000.00
02-41200-454	10750.00	0.00	0.00	02-41200-683	0.00	10750.00
02-70151-140	8815.00	11083.00	11115.00	02-70150-447	4000.00	2400.00
				02-70150-454	1000.00	300.00
02-99000-895	50.00	419.00	825.00	02-92200-899	21775.00	21000.00
22-22000-725	8129.00	12104.00	12129.00	22-32051-721	18500.00	14500.00
22-35500-721	750.00	3855.00	4000.00	22-32051-721	14500.00	11250.00
22-41400-721	0.00	184.00	11000.00	22-32051-721	11250.00	5500.00
				22-70150-725	1600.00	0.00
				22-70259-720	5000.00	1350.00
22-41500-721	4530.00	3457.00	3530.00	22-41500-725	760.00	1760.00
	62963.00		86388.00		347496.00	324071.00

23,425.00

23,425.00

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les transferts budgétaires tels que proposés.

Note : Les transferts tiennent compte de l'achat d'eau potable (bris) et de la mise en service du dégrilleur au coût net de ± 11,000. \$.

251-2004

ENGAGEMENT DE MME JOHANNE BERGERON, PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager madame Johanne Bergeron pour agir à titre de préposée à la bibliothèque, lors de l'absence de madame Alice Desrochers.

Début de l'emploi : 6 octobre 2004

Rémunération : 8.81 \$/heure

252-2004

ACTIVITÉ SOCIALE «PARTY DE NOËL»

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un «Party de Noël» pour les employés(ées) municipaux dans le cadre du budget prévu à cette fin.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

253-2004

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 AOUT 2004 AU 25 SEPTEMBRE 2004	GÉRANT D'ARÉNA	2,769.28
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,592.46
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	3,588.35
	RESPONSABLE RESTAURANT	904.50
	EMPLOYÉES REST. (P)	243.72
	AVANTAGES SOCIAUX	1,422.09
	SOUS-TOTAL	11,520.40

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2004 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES JUILLET	46.19
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	7,227.94
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	105.54

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,243.85
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	1,036.63
LECLERC SERVICE INC.	ACHATS RESTAURANT	198.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE D'AOÛT	1,111.35
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (PRODUITS D'ENTRETIEN, TIMBRES, ACHATS RESTAURANT & ACHATS BAR)	364.17
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE D'AOÛT	665.90
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	DÉCLARATION 2004	32.00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE D'AOÛT	24.54
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	264.73
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	40.00
	SOUS-TOTAL	12,360.84

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2004

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	MISE EN FONCTION IMPRIMANTE	46.01
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	393.11 471.69 688.72 -121.05
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,377.74
CIMCO RÉFRIGÉRATION	DÉPART SYSTÈME RÉFRIGÉRATION MATÉRIEL DE DÉPART RÉP. POMPE SAUMURE RÉP. VALVE D'EXPANSION CRÉDIT CYLINDRE VIDE	1,191.66 435.01 400.93 648.43 -230.05
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	96.60
DURO-TEST CANADA CO.	ACHAT AMPOULES	587.78
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	TROUSSE DE SÉCURITÉ	116.79
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	TROUBLE BOÎTE ÉLECTRIQUE RÉP. CONDENSATEUR, ÉCLAIRAGE EXT. & RELAIS D'ÉCLAIRAGE	57.51 542.47
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE OCTOBRE 2004	436.91
IMPRESSIONS J.K.L.	PUBLICITÉ STENCIL BIBBY STE-CROIX	178.29
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	588.07
KORVETTE	ACHATS RESTAURANT PAPETERIE PAPETERIE	12.94 2.97 13.51
L'ART A Z	AFFICHAGE PROGRAMMATION	454.35
LECLERC CLAUDE	ACHAT DE BOTTINES DE TRAVAIL	110.00
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS BAR ACHATS BAR ACHATS BAR CRÉDIT BAR CRÉDIT BAR	1,016.31 292.54 161.15 -142.58 -173.57
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	REMB. FRAIS BANCAIRE (JUIN & JUILLET 2004) SALAIRES DE SEPTEMBRE 2004 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2,372.30 \$)	80.00
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS	PIÈCES & ACCESSOIRES VIS & VADROUILLE GANTS VIS BOIS PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES CALCIUM & ÉQUERRE VIS & POWDRE DE GRAPHITE PIÈCES & ACCESSOIRES PERCEUSE SANS FIL TIRE FOND & MÈCHES PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES	26.57 29.29 7.32 3.77 37.55 41.42 115.16 16.26 76.76 359.54 8.69 59.54 81.06

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SEPTEMBRE	132.40
ROBERT BOILEAU INC.	COUTEAU SURFACEUSE & PEINTURE GLACE	1,937.31
ROLEM	PRODUITS D'ENTRETIEN PRODUITS D'ENTRETIEN	42.35 30.94
S. LECLERC	RÉPARATIONS DIVERSES CHAISES & CIVIÈRE	340.00
SERVICES PAYSAGERS L.C.L. INC.	BLANCHIR GLACE	1,006.47
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	32.52
STE-CROIX SPORTS	ACHATS PRO-SHOP	527.96
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	14.85 59.87
TYCO	ACHAT ENREGISTREUR DE TEMPS	609.63
	SOUS-TOTAL	15,331.47
	GRAND TOTAL	39,250.49

254-2004

ENGAGEMENT DE M. MARIO PLAMONDON, PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Mario Plamondon pour agir à titre de préposé à la maintenance.

Début de l'emploi : 6 octobre 2004

Rémunération : 11.44 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (22/09/2004)

DOSSIER DE M. FÉLIX LEMAY

255-2004

STATIONNEMENT SUR LES LOTS 89-3 ET 90-2

ATTENDU la demande de monsieur Félix Lemay pour l'aménagement de places de stationnement sur les lots 89-3 et 90-2 afin de pouvoir clôturer son terrain et créer un endroit sécuritaire pour ses enfants;

ATTENDU QUE les lots 89-3 et 90-2 sont la propriété de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le nombre de places sera calculé en fonction de la superficie de terrain disponible ainsi que des normes prévues dans la réglementation;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande selon leur résolution U37-2004;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire vendre ces lots;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de monsieur Félix Lemay selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de déterminer ultérieurement les modalités relatives à cette cession à une séance ultérieure.

256-2004

DEMANDE DU SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE LA SEIGNEURIE DE JOLY

ATTENDU la demande du Syndicat de base de la Seigneurie de Joly afin de modifier le règlement d'émission des permis et certificats de la municipalité de Sainte-Croix pour qu'aucun plan ne soit requis lors de la construction et de l'agrandissement d'un bâtiment agricole;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande selon leur résolution U38-2004 mais de recommander qu'il y ait une concertation des 3 syndicats de base se situant sur le territoire de la MRC, et que chacun des syndicats envoie la présente demande à tous les maires des municipalités de la MRC de Lotbinière et que la demande de modification du règlement soit faite pour l'ensemble des 18 municipalités de la MRC;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la recommandation U38-2004 du comité consultatif d'urbanisme et de faire suivre la demande aux 3 syndicats de base se situant sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

257-2004

ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT

ATTENDU le plan d'avant-projet pour un nouveau développement privé de résidences secondaires;

ATTENDU QUE le promoteur sollicite le service de l'aqueduc public de la municipalité;

ATTENDU le règlement 262-1999 déterminant les obligations des promoteurs de tout nouveau développement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de reporter cet avant-projet en vertu de leur résolution U39-2004;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de reporter cet avant-projet à une séance ultérieure.

AUTRE(S) :

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2004

258-2004

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé «Plan d'urbanisme» portant le numéro 159-1990 fut adopté le 18^{ième} jour du mois de décembre 1990;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 169-1991, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 et le règlement de lotissement numéro 171-1991 furent adoptés le 2^{ième} jour du mois de juillet 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-1990, 169-1991, 170-1991 et 171-1991 de façon à :

- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB4 à même les zones RA3 et C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC4 à même la zone C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC5 à même la zone C1;
- agrandir l'aire d'affectation résidentielle de forte densité RC2 à même la zone RA3;
- créer une nouvelle zone résidentielle «44-H» à même les zones 17-H, 28-H et 29-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «45-H» à même les zones 29-C et 30-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «46-H» à même la zone 29-C;
- agrandir la zone résidentielle 17-H à même la zone 28-H;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

- agrandir la zone résidentielle 18-H à même la zone 28-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 44-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 45-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 46-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 44-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 45-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 46-H;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 3^{ième} jour du mois d'août 2004, le projet de règlement numéro 341-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7^{ième} jour du mois de septembre 2004 sur le projet de règlement numéro 341-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 7^{ième} jour du mois de septembre 2004, le second projet de règlement 341-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 07^{ième} jour du mois de septembre 2004 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Cameron,

APPUYÉ PAR : Sylvain Boulianne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE CE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 341-2004 SOIT ADOPTÉ ET QUE CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 341-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 341-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

COMITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL

259-2004

DÉMISSION DE M. GAÉTAN CAYER, PRÉSIDENT

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Gaétan Cayer, à compter du 13 septembre 2004, à titre de président du comité du patrimoine culturel.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Gaétan Cayer et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du comité du patrimoine culturel.

260-2004

DÉMISSION DE M. JEAN ROUSSEAU, RÉSIDANT

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Jean Rousseau, à compter du 10 septembre 2004, à titre de membre du comité du patrimoine culturel.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Jean Rousseau et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du comité du patrimoine culturel.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

261-2004

DÉMISSION DE M. RAYMOND MATTE, RÉSIDANT

Monsieur Raymond Matte est présent à cette assemblée et annonce sa démission, à compter du 5 octobre 2004, à titre de membre du comité du patrimoine culturel.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Raymond Matte et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du comité du patrimoine culturel.

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR (PROJET 031-03-GM)

262-2004

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 1 (MRC)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer au Service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière la somme de 16,436.41\$ relativement aux honoraires professionnels de la réfection de voirie à la rue Lafleur, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5090 datée du 21 septembre 2004.

263-2004

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif # 3 relativement aux travaux de réfection de voirie à la rue Lafleur, selon la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière datée du 28 septembre 2004, et d'autoriser le paiement d'une somme de 3,249.21 \$ à Claude Arsenault inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 11 mai 2004.

Que le solde restant de 9,286.70 \$ représentant la retenue de garantie soit versé aux temps et conditions prévus par ledit contrat.

Et ce conditionnellement à la réception de toutes les quittances concernant ce projet.

264-2004

SUBVENTION AU PROGRAMME «AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL»

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de 196,864.09 \$, et pour un montant subventionné de 40,000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

265-2004

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Dépenses :

- MRC de Lotbinière (service d'ingénierie)	18,438.79 \$
- Claude Arsenault inc. (contrat)	185,734.09 \$
- Laboratoire de matériaux de Québec inc. (étude pédologique)	2,283.25 \$
- Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. (recherche de fuite et inspection télévisée)	1,575.84 \$
- Publications Transcontinental (appel d'offres)	286.87 \$
	<hr/>

Coût du projet : **208,318.84 \$**

(-) Retour de taxes -11,454.75 \$

Coût net du projet: **196,864.09 \$**

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

Financement :

(-) Contribution fonds act. fin. s/urbain 2003	-4,755.80 \$
(-) Contribution fonds act. invest. s/urbain 2004	-8,208.29 \$
(-) Subvention du programme «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»	-40,000.00 \$
Sous-total :	<u>-52,964.09 \$</u>

Financement permanent requis :

143,900.00 \$

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 143,900.00 \$ en vertu du règlement d'emprunt # 329-2004.

INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ AUX APPROCHES DU PONT DE LA RUE DU BATEAU

266-2004

SOUSSION & AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX

Une (1) soumission reçue :

➤ Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	
Options : 3 côtés	5,443.05 \$
côté nord-ouest	2,802.00 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE les travaux proposés ne rencontrent que partiellement les normes du ministère des Transports et que ce conseil en est conscient;

ATTENDU QUE ce conseil juge suffisant les travaux proposés du côté nord-ouest du pont pour corriger la déficience soulevée à leurs rapport et visite du 22 juillet 2003 (dossier P-10477);

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les travaux proposés et la soumission au montant de 2,802.00 \$, et d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder.

RÉFECTION DU PONCEAU DU RUISSEAU DU PETIT-SAULT, 2^{IÈME} RANG OUEST

267-2004

SOUSSION & AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX

Une (1) soumission reçue :

➤ Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	3,772.82 \$
➤ Travail en régie (main-d'œuvre)	±1,500.00 \$
Total :	<u><u>5,272.82 \$</u></u>

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE les travaux proposés ne rencontrent que partiellement les normes du ministère des Transports et que ce conseil en est conscient;

ATTENDU QUE ce conseil juge suffisant les travaux proposés pour corriger les déficiences soulevées à leurs rapport et visite du 29 juin 2001 (dossier P-10470);

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux proposés et la soumission au montant de 3,772.82 \$, en sus du travail en régie, et d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder.

FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS ET RANGS

268-2004

RETENUE DE GARANTIE

ATTENDU la résolution numéro 220-2004;

ATTENDU la rencontre entre les parties le 28 septembre 2004;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

ATTENDU QUE l'entretien des fossés demeure incorrectement effectué en vertu des normes du devis;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser de libérer 50 % de la retenue de garantie, soit 476.95 \$, au moment des présentes et de retenir le solde restant en guise de compensation pour les travaux non effectués.

AVIS DE MOTION

VERBALISATION DE LA RUE MARCEL FAUCHER

Avis de motion est donné par Jean Lafleur que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de verbaliser les lots 105-107 et 105-P (105-112) rue «Marcel Faucher» de même que le prolongement de la rue Bouffard adjacent au lot 105-76.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2004 (ANNEXES A & J)

Avis de motion est donné par Berchmans Dancause, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier les annexes «A» & «J» du règlement numéro 333-2004 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE MARCEL FAUCHER, PROJET # 501674

269-2004

ENTENTE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

ATTENDU l'entente de principe du projet de développement de la rue Marcel Faucher, dossier numéro 501674, intervenue entre les parties le 04 mai 2004 en vertu de notre résolution numéro 118-2004 et de la réglementation numéros 262-1999 et 337-2004;

ATTENDU QUE l'entente finale relativement aux travaux d'infrastructure et à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par le projet 501674 est la suivante :

Développement du secteur rue Marcel Faucher, phase 1 de 14 terrains :

- Lotissement minimum d'un bloc de 06 terrains sur une possibilité de 14 terrains jusqu'à la rue Bouffard;
- Lotissement à l'unité pour les 08 terrains restants;
- Pose complète des services d'aqueduc et d'égouts tels que requis par le règlement numéro 262-1999;
- Infrastructure de rue complète pour le premier bloc de 14 terrains (comprenant l'éclairage public);
- Retrait de la garantie de construction de 10% requise en vertu de l'article 12 du règlement numéro 262-1999 et amendé par le règlement numéro 337-2004, et ce à la demande du promoteur; cependant, le promoteur devra faire le nécessaire pour rencontrer les exigences suivantes :

Engagements :

Puisque la municipalité participe financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions par le promoteur, le promoteur s'engage à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par le projet numéro 501674 selon les exigences suivantes :

- a) de construire 14 unités de logements;
- b) de fixer à 90,000. \$ chacun la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

à 185,000. \$ chacun la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'une unité comportant 4 logements;

- c) de livrer ces quatorze (14) unités de logements sur une période de sept années, à raison de deux (2) par année, au plus tard le 31 décembre de chacune des années débutant le 31 décembre 2004, sur les lots suivants :

Phase # 1 - lots 105-113 à 105-118 (présentement lotis)
- lot 105-119 à 105-126 (lotissement ultérieur)

Participation municipale :

- Bordures de rue et pavage;
- Excédent des 6 premiers pouces de MG-20 mm de gravier;
- Contribution d'une somme de 2,000. \$ par terrain loti et prêt à construire (maximum 14 terrains) jusqu'à concurrence d'une participation globale de 24,000. \$ pour la phase 1 de ce projet;

Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux :

- Afin de vous soumettre à cette exigence, vous devrez nous céder sur une largeur de ± 15 mètres le prolongement de la rue Bouffard jusqu'à la rue projetée «Marcel Faucher» située du côté ouest de la rue Desrochers; ladite cession devra nous être faite au moment de la réalisation du projet de la rue Desrochers ou à tout autre moment précédent, selon la discrétion du conseil municipal;

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente entente relativement à ce projet et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

270-2004

ACCEPTATION DES TRAVAUX & PAIEMENT

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la recommandation de Polygec inc. et d'accepter les travaux de construction de la rue projetée lots 105-107 et 105-P (105-112), et de payer à «Construction C.J. Picard inc.» la somme de 2,000. \$ par terrain loti et prêt à construire (maximum 14 terrains) jusqu'à concurrence d'une participation globale de 24,000. \$ pour la phase 1 de ce projet en vertu des ententes intervenues entre les parties les 4 mai 2004 et 5 octobre 2004.

271-2004

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX & FINANCEMENT

	Travaux municipaux Taxes nettes	Travaux promoteur (rue) (sans taxes)
<u>Travaux faits :</u>		
♦ Construction		
♦ Aqueduc rue Bouffard (tr. suppl.)	3,457.00 \$	152,000.00 \$
♦ Excédent des six (6) premiers pouces de MG-20 mm de gravier	6,736.00 \$	
♦ Plans, devis, relevés	_____	8,000.00 \$
♦ Surveillance de chantier + bureau	_____	16,804.00 \$
♦ Laboratoire	_____	2,685.00 \$
♦ Arpentage	_____	3,020.00 \$
Sous-total :	10,193.00 \$	182,509.00 \$
<u>Travaux ultérieurs :</u>		
♦ Éclairage public	_____	1,600.00 \$ (estimé-2)
♦ Bordures de rue (420 m.)	11,343.00 \$	_____
♦ Décontamination du MG-20 mm de gravier (210 m.)	4,321.00 \$	_____
♦ Remplacement MG-20 mm de gravier (2 pouces) (210 m.)	3,457.00 \$	_____
♦ Pavage (210 m.)	21,821.00 \$	_____
♦ Imprévus (10 %)	4,095.00 \$	_____
Sous-total :	45,037.00 \$	1,600.00 \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

Total :	55,230.00 \$	184,109.00 \$
Coût total du projet :	239,339.00 \$	
♦ Participation municipale à être versée au promoteur :	24,000.00 \$	
Participation municipale totale :	79,230.00 \$	
<u>Financement :</u>		
(-) Fonds act. investissement	10,300.00 \$	
(-) Travaux ultérieurs	45,037.00 \$	
FINANCEMENT REQUIS :	<u>23,893.00\$</u>	

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 23,893.00 \$ et d'autoriser pour ce faire un transfert budgétaire de 11,893.00 \$ du poste 02-52000-963 (part. OMH) au poste 22-32010-721 (dével. Marcel Faucher) et d'approprier une somme de 12,000. \$ du poste 55-99175-000 (surplus accumulé général) vers le fonds des activités d'investissements au poste 21-71300-000 (surplus accumulé non affecté général). Le solde engagé et non versé au 31 décembre d'une année donnée demeurera dans un fonds réservé à ce projet.

272-2004

PROJET DE CESSION DE LA RUE PROJETÉE «MARCEL FAUCHER»

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le projet d'acte de cession à intervenir entre la municipalité de Sainte-Croix et Construction C.J. Picard inc. relativement à la rue projetée «Marcel Faucher» lots 105-107 et 105-P (105-112) de même que le prolongement de la rue Bouffard adjacent au lot 105-76, tel que préparé par Me Christine Bergeron, notaire.

Que Jean Lecours, maire et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer au nom de la municipalité l'acte de cession.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

273-2004

PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU l'offre reçue d'Hydro-Québec datée du 01 juin 2004 pour la parcelle de terrain 92-17 que la municipalité de Sainte-Croix désire acquérir pour le prix de 5,250. \$;

ATTENDU notre résolution numéro 163-2004 confirmant notre intérêt;

ATTENDU notre demande à Hydro-Québec datée du 28 juillet 2004 leur demandant d'être partenaire dans le projet de développement;

ATTENDU leur offre datée du 24 septembre 2004 (dossier 1402-022/308174) acceptant de nous offrir gracieusement la parcelle de terrain;

ATTENDU QUE dans cette offre, Hydro-Québec devra déplacer le portique de la ligne électrique 788 # 206 qui comporte 3 poteaux afin que nous puissions y passer la future rue projetée, et ce aux frais de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le coût de ce déplacement est évalué à 36,700. \$, en sus des taxes, selon l'évaluation faite par Hydro-Québec datée du 24 septembre 2004;

ATTENDU QUE le coût de déplacement dudit portique sera défrayé à même les fonds généraux de la municipalité;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'offre d'Hydro-Québec datée du 24 septembre 2004 et de leur demander de procéder immédiatement aux travaux requis.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette offre.

D'adresser de sincères remerciements à Hydro-Québec pour leur partenariat.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

274-2004

FINANCEMENT

ATTENDU notre résolution numéro 273-2004 relativement au déplacement du portique de la ligne électrique 788 # 206;

ATTENDU QU'un financement net de 39,645. \$ est requis pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser les transferts budgétaires suivants au poste 22-32007-721 (développ. Laurier ouest) :

• 02-19000-411	(avocat)	600.00 \$
• 02-19000-420	(assurances)	1,045.00 \$
• 02-19010-412	(notaire)	500.00 \$
• 02-41301-521	(st/pomp)	3,500.00 \$
• 02-52000-963	(O.M.H.)	16,700.00 \$
• 02-62100-970	(subventions)	5,000.00 \$
• 02-63100-419	(patrimoine)	1,000.00 \$
• 02-70150-522	(t/jeux)	1,700.00 \$
• 02-70160-959	(St-Jean)	2,250.00 \$
• 22-41200-725	(équip. U/E)	6,000.00 \$
• 22-70259-720	(patrimoine)	<u>1,350.00 \$</u>
Total :		<u>39,645.00 \$</u>

LE CLUB MOTONEIGE DES PLAINES INC.

275-2004

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accorder un droit de passage temporaire sur les lots 92-P, 100-P, 105-P & 130-P à «Le Club Motoneige des Plaines inc.», aux fins de permettre la circulation des motoneiges aux individus membres selon le projet d'entente déposé par M. Daniel Laflamme.

Que le droit de passage temporaire est valable seulement pour les lots mentionnés en autant qu'il ne s'agisse pas d'une voie de circulation routière active. Le tracé devra être situé à l'extérieur nord de la zone prévue de pavage, à l'intérieur de l'emprise.

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Souper de la Fabrique de Sainte-Croix le 30 octobre 2004.
- Future rue projetée industrielle.

276-2004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 48 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier